Novembre 2009 - N° 22

La lettre du Cadeb

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Agenda associatif et activités du CADEB
Page 2 et 3

Agir pour la biodiversité
Page 4

Paysages de France
Page 5

Eole va vers l'ouest
Page 6

Le vélo contre la taxe carbone
Page 7

La Plaine a ses baux
Page 8

Peut-on manger du frais local?
Page 9

Tour d'horizon à Sartrouville
Page 10

Bougival: non au show-room
Page 11

Déchets médicaux: attention!
Page 12

Quelques bons conseils
Page 13

Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle
Page 14

Deux débats dans la Boucle

Le CADEB co-organise en novembre deux débats dans notre boucle de Montesson. Le premier porte sur les transports collectifs, l'autre sur le développement durable. Ce sont des thèmes d'actualité, probablement au cœur des préoccupations des habitants de notre territoire.

En 2004, le CADEB avait déjà co-organisé un débat sur le devenir de la Plaine de Montesson. Il avait réuni tous les acteurs: la Région Île-de-France, les élus locaux, les agriculteurs, le monde associatif. En 2008, le CADEB co-organisa avec la Communauté de communes de la boucle de Seine (CCBS) une réunion sur l'eau, dans le cadre de la consultation nationale sur les moyens d'atteindre le bon état des eaux en 2015. Ont participé l'Agence de l'Eau, les élus locaux, le monde associatif.

Le débat du 9 novembre 2009 sur les transports collectifs fait suite à des contacts réguliers entre notre Collectif et le STIF, autorité organisatrice des transports en Île-de-France. Ce fut le cas notamment en 2007 et 2008 lors de la suppression de la liaison en heures creuses de semaine avec Paris Saint-Lazare, en contrepartie d'une augmentation des fréquences sur le RER A. Il nous avait semblé utile que le STIF puisse venir à la rencontre des habitants de la Boucle, afin de confronter les projets et investissements réalisés ou en projet avec les attentes des usagers des transports collectifs. Le débat à venir réunira tous les acteurs du transport, le STIF, la CCBS, les opérateurs (SNCF, RATP, Veolia), les élus du territoire et les associations. A notre goût, cette réunion aurait pu avoir lieu plus tôt, mais même en période préélectorale, elle a tout son sens pour les habitants de nos communes, compte tenu de la qualité des intervenants au débat.

L'autre débat du 15 novembre 2009 porte sur le développement durable. Il s'inscrit dans le cadre du millénaire de l'église Saint-Martin de Sartrouville. L'édifice a traversé les siècles. Survivra-t-il au prochain millénaire, et l'humanité avec? La question se pose avec acuité, compte tenu du réchauffement climatique, de la crise énergétique, de la perte de biodiversité.... Pour de nombreux spécialistes, il nous reste une dizaine d'années pour changer notre mode de vie et inverser la tendance. Ce débat, co-organisé avec les paroisses catholiques de Sartrouville, réunira des représentants des services de l'Etat, du monde de l'entreprise, de la société civile. Il sera précédé d'une diffusion du film Home, de Yann Arthus Bertrand.

Bien évidemment, en co-organisant ces deux débats, le CADEB n'entend pas faire de propagande religieuse ou politique. Il souhaite simplement permettre aux adhérents de nos associations, aux habitants de la Boucle et des alentours, de s'informer, de confronter des points de vue, de se forger une opinion sur des sujets majeurs. C'est notre seule ambition.

Le Bureau du CADEB

Renseignements pratiques sur ces deux débats en page 2 et 3 de la Lettre

CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement
sous le numéro 04-033 DUEL – SIREN 484 499 009
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : cadeb78@wanadoo.fr
Site Internet : www.cadeb.org

Activité du Cadeb

Septembre

- Vendredi 11 et samedi 12 : Ateliers d'été de Fondaterra à St Quentin en Yvelines : le développement durable face à la crise
- samedi 19 septembre : inauguration à vélo du Chemin de Ronde à Croissy, avec la CCBS.
- Mardi 22 : conseil d'administration d'Yvelines Environnement
- Jeudi 24 : conseil d'administration d'Ile-de-France Environnement
- Jeudi 24 : réunion des associations sartrouvilloises membres ou partenaires du CADEB avec M. Pierre Fond, Maire de Sartrouville
- Samedi 26 : journée de formation sur l'élaboration des plans locaux d'urbanisme avec Ile-de-France Environnement
- Lundi 28 : inauguration du chantier de mise en conformité de la station d'épuration de Seine Aval.
- Mercredi 30 : conseil d'administration du CADEB.

Octobre

- Mardi 6 : visite de l'exposition sur le Grand Paris, avec Ile-de-France Environnement
- Mardi 6 : réunion du bureau du CADEB avec M. Christian Murez, Président de la CCBS
- Mercredi 7 : conseil communautaire de la CCBS, au Vésinet.
- Mardi 13: Réunion de Réseau Vélo 78 et du CADEB avec M. P. Fond, Maire de Sartrouville sur les projets cyclables dans la commune.
- Mercredi 14 : conférence à Natureparif sur l'agriculture biologique.
- Jeudi 15: réunion à la demande du STIF pour recueillir l'avis du CADEB sur le prolongement d'Eole à l'Ouest.
- Lundi 19: inauguration de la gare de Houilles après rénovation et mise en accessibilité.
- Mardi 20: commission consultative des service publies locaux de la CCBS pour la gestion de l'aire des gens de voyage à Montesson.
- Jeudi 22: commission « risques » du SPI vallée de Seine à Gargenville.
- Samedi 24 : journée de formation avec Île-de-France Environnement sur l'évaluation environnementale et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Agenda associatif

Lundi 9 novembre:

à 20 h 30, au Triplex, 40 rue Faidherbe à Houilles

Table ronde sur les transports collectifs dans la boucle de Seine

Avec

Jean-Paul Huchon, Président du STIF (1)

Christian Murez, Président de la CCBS (2)

Alexandre Joly, Vice Président en charge des transports au sein de la CCBS (2)

Marc Pélissier, Secrétaire général de l'AUT (3)

Le CADEB invite les usagers et les habitants de la Boucle à venir débattre avec nos invités, poser leurs questions sur la qualité du service, la ponctualité, la régularité, le confort et exprimer leurs attentes pour les projets d'amélioration.

(1) Syndicat des transports d'Ile-de-France, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France
(2) Communauté de Communes de la Boucle de Seine
(3) Association des usagers des transports en Ile-de-France

Plan d'accès sur le site Internet: www.cadeb.org

Adhésions au Cadeb

Associations*:* L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil du CADEB.

Individuels: la règle est l'adhésion au travers d'une association membre. A défaut, les adhésions individuelles directes sont acceptées

Bulletin d'adhésion 2009

Nom …….. Prénom …….
Adresse ……..
……
……
Tél:…….. Courriel: ……...

Je demande à adhérer au CADEB et verse ma cotisation de 10 euros .
A retourner à:
CADEB 130 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Agenda associatif

Dimanche 15 novembre

de 16h30 à 19h
à l'église Notre Dame du Val,
50 rue Pierre Brossolette – Sartrouville

Dans le cadre du millénaire
de l'église Saint Martin de Sartrouville

Projection débat sur le développement durable

à partir du film

Home

de Yann Arthus Bertrand,

avec
Marc Ambroise-Rendu,
président honoraire d'Ile-de-France Environnement
Marc Jozan,
anciennement chargé du Développement Durable chez TOTAL
Olivier Quoy,
ingénieur au ministère de l'écologie

Entrée gratuite

Contacts et plan d'accès:
CADEB: site Internet : www.cadeb.org courriel : cadeb78@wanadoo.fr
Paroisses Saint Joseph et Saint Vincent de Paul :
http://catholique-sartrouville-78.cef.fr

Ce débat est organisé par les paroisses Saint Joseph et Saint Vincent de Paul, le Comité du Vieux-Pays, les amis de l'histoire de Sartrouville, le CADEB (Collectif agréé d'associations d'environnement dans la boucle de Montesson), avec le soutien de la ville de Sartrouville et de la Communauté de communes de la boucle de Seine (CCBS)

Les ateliers du développement durable

ForMe21
Forum Media pour l'Environnement et le développement durable

L'urgence écologique n'est plus à démontrer aujourd'hui, mais il n'est pas évident, pour beaucoup d'entre nous, de comprendre l'origine des crises écologiques sur lesquelles les experts nous alertent. Il n'est pas non plus facile de savoir comment agir au plan individuel pour devenir des acteurs éclairés du développement durable. C'est pour répondre à cette difficulté que l'association ForMe21 vous propose de participer à des ateliers de réflexion et d'action sur les enjeux et pratiques du développement durable.

Atelier 1 : ***Santé-environnement –alimentation-consommation et modes de vie***
Lundi 23 novembre 2009 à l'Eau Vive à Chatou

Atelier 2 : ***Energies-habitat-mobilité et modes de vie***
Lundi 30 novembre 2009 à la salle des champs Roger à Chatou

Renseignements et calendrier des réunions 2010 sur le site Internet du CADEB: www.cadeb.org

Association ForMe21 : Forum Media pour l'Environnement et le Développement durable

25 Allée des Chevaux-Rû
78400 CHATOU

01 30 53 37 66 / 06 33 93 72 73
Courriel: forme21@club-internet.fr

Biodiversité: de la prise de conscience au actes.

Une série d'engagements au niveau des Etats
En avril 2002 aux Pays Bas, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, les gouvernements se sont engagés à assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national.
Cela a été confirmé par les chefs d'Etat du monde, au Sommet mondial sur le développement durable des Nations Unies à Johannesburg en Afrique du Sud en septembre 2002.
Les pays européens, dont la France, ont effectué un pas supplémentaire lors de la 5ème conférence ministérielle qui s'est tenue à Kiev en 2003, où ils se sont engagés à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010.

Le rôle de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
L'UICN est la principale ONG mondiale consacrée à la cause de la préservation de la biodiversité. Elle a initié le programme Count-Down 2010 (Déclaration du Compte à rebours 2010 pour la biodiversité) à la suite du Sommet de Johannesburg en 2002, et en assure le secrétariat.
Le relais en France est pris par le Comité français de l'UICN qui regroupe 2 ministères, 8 organismes publics et 35 organisations non gouvernementales, dont France Nature Environnement.

Où en est l'état de la biodiversité en 2009 ?
L'UICN, qui venait de publier son rapport 2009 sur les espèces menacées, indiquait dans un communiqué de presse UICN le 02/07/09 :
« La crise que traverse la vie sauvage est pire que la crise économique. … La vie sur la planète est gravement menacée. … Tout montre que l'objectif 2010 ne sera pas atteint. … Le rapport montre que près d'un tiers des amphibiens, plus d'un oiseau sur huit et près d'un quart des mammifères sont menacés d'extinction. … Dans tous ces cas, la principale menace est la destruction des habitats, en raison de l'agriculture, des aménagements ou encore de l'exploitation forestière…. D'ici 2010, la communauté internationale devrait utiliser ce rapport à bon escient pour répondre à la situation ».

Le « Compte à rebours 2010 »
Compte à rebours 2010 est un réseau qui a pour but de promouvoir la lutte pour la biodiversité (diffusion de bonnes pratiques, plaidoyer, manifestations...) et de faire respecter les engagements des gouvernements.
En France, le ministre Jean-Louis Borloo et la secrétaire d'Etat Chantal Jouanno ont déclaré le 22 mai 2009 à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité : « La Stratégie nationale pour la biodiversité intègre désormais les mesures du Grenelle de l'Environnement. Elle rassemble les actions devant permettre d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010, objectif partagé avec les autres pays de l'Union européenne. Tous les acteurs concernés doivent dès à présent se mobiliser pour intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des acteurs d'activités ».
En Ile de France, Natureparif, agence régionale pour la nature et la biodiversité, mobilise les collectivités locales afin qu'elles signent la déclaration et engagent ensuite des actions. La région Ile de France est la première région en France à avoir signé cette déclaration (elle a également mis en place une charte et une stratégie pour la biodiversité).
Le CADEB a décidé de signer la déclaration pour contribuer à ce mouvement en faveur de la biodiversité dans notre Boucle de Seine.

Jean-Pierre Genestier
Président de Seine Vivante

COMPTE-A-REBOURS 2010 POUR LA BIODIVERSITE

Les engagements du CADEB pour promouvoir la biodiversité dans la Boucle.

1. Informer et sensibiliser régulièrement sur les enjeux de la biodiversité en utilisant les moyens de l'association : site Internet, Lettre du CADEB, stands sur diverses manifestations
2. Pousser à l'intégration du facteur « biodiversité » dans tous les projets de la communauté de communes de la boucle de Montesson et de ses villes
3. Promouvoir des pratiques respectueuses de la biodiversité dans les jardins privés et les jardins familiaux
4. Travailler à la création des trames vertes et bleues
5. Inciter les acteurs locaux à signer la « Déclaration du compte à rebours 2010 pour la biodiversité »

Ces engagements ont été votés à l'unanimité lors du Conseil du CADEB réuni le 30 septembre 2009. Ils valent tant pour le CADEB que pour ses associations membres .

Comment caractériser la biodiversité ?
La biodiversité est le fondement de toute vie.
Elle offre protection, alimentation, produits pharmaceutiques, etc

Elle comprend :
- la diversité génétique des êtres vivants
- la multiplicité des espèces
- la variété des écosystèmes.

Le Cadeb adhère à Paysages de France

Un environnement défiguré par la publicité? Les exemples sont encore trop nombreux dans la Boucle. Plusieurs communes ont déjà adopté une réglementation protectrice. La ville de Houilles s'attaque à la question, en mettant en chantier un règlement local de publicité. Le CADEB sera membre du groupe de travail créé à cet effet. Pour accroître ses compétences en la matière, le CADEB a adhéré à « Paysages de France » . Voici une brève présentation de cette association..

Le paysage fait partie de notre patrimoine naturel et culturel. Il constitue un héritage précieux à transmettre aux générations futures. Trop souvent, la négligence et l'égoïsme le détruisent. Chaque jour, c'est l'agression : béton, panneaux publicitaires et enseignes géantes, pylônes, déchets... Pour le présent et le futur, réagir est indispensable.

Halte au saccage du paysage !

Le paysage vous appartient. Ne vous contentez pas de le rêver. Défendez-le !

Paysages de France :

1. mène des actions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, des élus et de la population ;
2. lutte contre la prolifération des panneaux publicitaires illégaux et donne à chacun les moyens d'agir sur le terrain ;
3. agit en partenariat avec d'autres associations et avec les collectivités locales ;
4. intervient auprès des responsables de l'environnement pour faire appliquer les lois relatives à la protection du paysage ;
5. se bat pour changer la réglementation relative à l'affichage publicitaire et aux enseignes.

Action de bénévoles

L'association intervient de diverses manières : courriers, communiqués de presse, manifestations, démontage de dispositifs portant atteinte aux paysages, actions auprès des pouvoirs publics ou des contrevenants, actions en justice, sorties culturelles... L'essentiel des activités de Paysages de France est le résultat de l'investissement, en temps et en énergie, de centaines de bénévoles!

Rôle de conseil

L'association est très présente sur le thème de l'affichage publicitaire. Grâce notamment aux fiches de relevé, des adhérents interviennent, souvent avec succès, un peu partout en France, pour demander aux maires de faire supprimer ou mettre en conformité des panneaux. L'association peut alors jouer un rôle de conseil et intervenir en cas de besoin. Paysages de France peut aussi apporter un soutien technique lorsque des associations locales d'usagers participent avec voix consultative aux groupes de travail que les communes ou groupements constituent, après arrêté préfectoral, en vue d'élaborer leur propre Règlement Local de Publicité (RLP).

Réseau associatif

Notre association participe également à la vie d'un réseau interassociatif informel regroupant plus de 100 fédérations et associations nationales de protection de l'environnement . En effet, le problème de l'affichage ne sera pris au sérieux que le jour où la "pression" sera suffisante.

Affichage publicitaire à Sartrouville (avenue de la République)

Paysages de France

MNEI, 5, place Bir Hakeim,
38000 Grenoble
Tél. 04 76 03 23 75
courriel :
contact@paysagesdefrance.org
Site Internet:
http://paysagesdefrance.org/

Délégation Ile-de-France:

Antonia Truelle
iledefrance@paysagesdefrance.org

RER E : Cap à l'Ouest pour Eole

Tout s'accélère pour ce projet. Après un débat public en 2010, le premier coup de pioche pourrait être donné en 2012 et la mise en service intégrale intervenir en 2018, soit une année après la tangentielle Nord. Pour le projet Eole, le STIF, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, a consulté une quarantaine d'acteurs. Sur le territoire de la Boucle, il s'agit de la Communauté de communes (CCBS) ainsi que du CADEB au titre du milieu associatif.

Le 1er Comité de Pilotage du projet « extension Ouest du RER E » s'est réuni mardi 20 octobre 2009 à l'initiative de Daniel Canepa, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris. (…) .
Placé sous la présidence conjointe de l'État et de la Région Île-de-France, ce comité a pour objectif de mettre en place les modalités opérationnelles de lancement du projet. Il associe à l'État et à la Région, la Ville de Paris, les conseils généraux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, la SNCF et RFF.

Le projet d'extension Ouest du RER E participe à la définition du Grand Paris telle que formulée le 29 avril 2009 par le Président de la République en proposant une solution alternative au « tout automobile » tout en rapprochant emplois et logements :

- La nouvelle ligne RER facilitera les déplacements collectifs Est-Ouest en Île-de-France en reliant la gare Haussmann-St Lazare, à la Défense et à Mantes-la-Jolie ;
- Structurante, elle permettra de désaturer le RER A et la gare de Châtelet les Halles ;
- Elle facilitera aussi l'accès au pôle d'activités de la Défense et les échanges avec le Mantois et les régions Normandes. (…)

Le débat public relatif au projet Éole devrait être lancé dès 2010. Il portera sur la réalisation d'un tronçon en tunnel entre Haussman-St Lazare et la Défense, du raccordement de celui-ci à la ligne vers Mantes, d'une gare à la Défense et des aménagements de voies entre Mantes et La Défense.

Source: communiqué de la Préfecture de Région en date du 20 octobre 2009

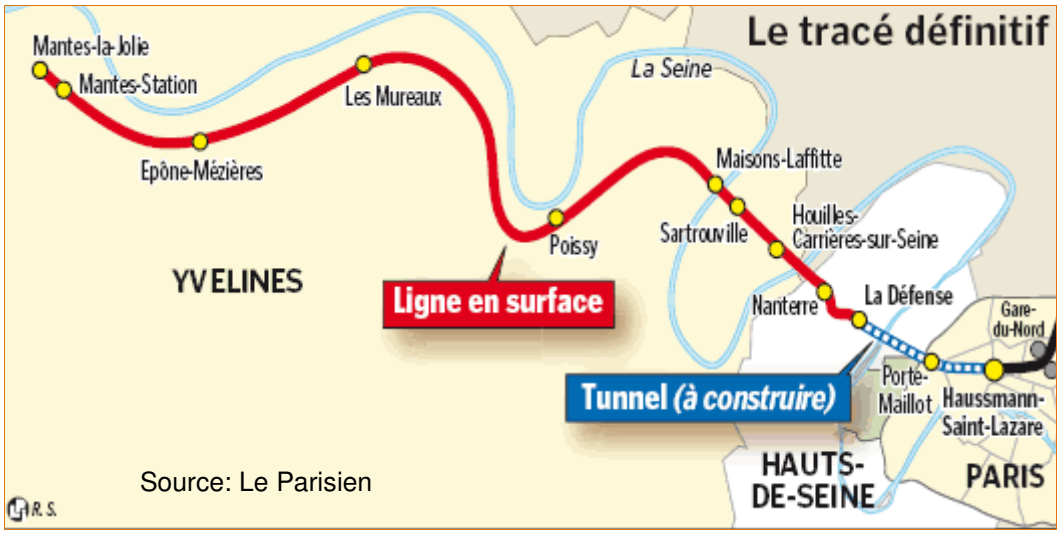

Source: Le Parisien

Le point de vue du Cadeb

Notre Collectif donne un avis favorable à ce projet, avec les observations suivantes :

Les attentes vis à vis du projet

- La réduction des nuisances sonores : le projet Éole, quand il emprunte les voies existantes, doit s'accompagner d'aménagements destinés à réduire le bruit des trains, notamment dans les secteurs classés points noirs du bruit ferroviaire (murs antibruit, doubles vitrages, traitement des ponts métalliques, …)
- La desserte locale: en plus des trains directs qui ont leur utilité, il serait dommage que les riverains se contentent de voir passer les trains. Le CADEB demande des arrêts dans les gares du territoire (en plus de Houilles-Carrières qui en bénéficie déjà), pour une meilleure desserte vers le Mantois et Paris.

Les limites du projet :

Le projet Éole n'apporte à notre connaissance aucune amélioration à la saturation des infrastructures entre Nanterre et Achères.

- Tout développement futur de trafic voyageurs ou fret sera problématique. Dans un réseau saturé, la gestion de la circulation des trains est compliquée et cela influe sur la régularité; tout incident, même mineur, a des répercussions importantes.
- Le conflit fret-voyageurs:

En période de pointe, le trafic fret est suspendu dans la Boucle. En heures creuses de semaine, la nécessité de réserver des sillons au fret s'est traduit par la suppression de la liaison directe vers Paris Saint-Lazare. Il en est résulté pour des milliers de voyageurs un allongement significatif du temps de transport.

Les effets positifs sur la branche Saint-Germain-en-Laye du RER A devraient être limités (effets indirects de la désaturation du RER A dans sa branche centrale)

Les inquiétudes :

Il ne faudrait pas que la réalisation d'Éole, en absorbant les financements disponibles, annule ou retarde des projets locaux tels que:

- La tangentielle Nord, et notamment son prolongement jusqu'à Sartrouville.
- La tangentielle Ouest
- Le prolongement du tramway T2 au delà du pont de Bezons vers le Plateau à Sartrouville, en correspondance avec la tangentielle Nord.
- Les projets de tramway à partir du pont de Saint Cloud vers Rueil et au delà.
- Le développement du réseau de bus local.

Cadeb, octobre 2009

Le vélo pour compenser la taxe carbone?

Pour Jean-Pierre Jonchère, ardent défenseur des circulations douces, le meilleur moyen d'éviter la taxe carbone sur les carburants, c'est d'utiliser son vélo. Écoutons ses arguments .

Malgré un Grenelle fort oublieux de l'attractivité du vélo dans les déplacements urbains, beaucoup de franciliens sont prêts à réduire drastiquement leur consommation de carburants. On va le voir, c'est un excellent moyen de compenser, individuellement, le prélèvement de la C.C.E. (Contribution Climat Énergie).
Sur la motivation, aucun doute, comme l'a souligné, début 2009, un sondage TNS-Sofres sur l'Île-de-France. Pour aller travailler, 26% des franciliens veulent bien passer, à vélo, moins d'1/4 h (soit près de 5 km de distance) et 49% entre 1/4h et 1/2h (soit de 5 à 9 km); 22% seraient même prêts à y consacrer plus d'1/2h. Pour faire leurs courses quotidiennes, on trouve encore 3/4 des franciliens disposés à faire du vélo si le temps consacré au déplacement n'excède pas 1/2 h.
Pourtant, malgré l'amorce d'une désaffection pour l'auto (budget carburant/véhicule de plus en plus lourd, pollution, encombrement de la voirie générant des pertes de temps) la place de la voiture particulière en Île-de-France reste considérable ; elle assurait 15,4 millions des voyages (44% du total) et 100 millions de Km (58% du total). Pour les cyclistes, on remarque que le trajet moyen est de 6.5 Km, une distance qui se parcourt quotidiennement en guère plus de 20 minutes.

Opportunités dans la Boucle

Que manque-t-il donc ? Des parcours sécurisés, abrités du flux automobile, pour rejoindre les gares desservant les transports en commun les plus performants ou bien encore d'autres pôles d'activité.
C'est à nous de jouer car l'aire d'activité de Réseau Vélo 78 (la Boucle et les communes qui sont à l'Ouest ou au Sud) bénéficie, à l'évidence, d'une véritable opportunité d'écomobilité. Trois branches du RER A la traversent (vers St Germain, Poissy et Cergy) ; la tangentielle Ouest (bouclage Cergy-Versailles pour 2015 selon le SDRIF) et la ligne SNCF St Lazare-St Nom la borde au Sud. A moyen terme, des projets en cours compléteront l'offre avec, à l'Est, le tramway qui va arriver au pont de Bezons tandis qu'au Nord, la tangentielle nord devrait atteindre Sartrouville vers 2017.

Une autre mobilité

L'écomobilité est une nécessité impérieuse qui ne se limite pas à l'Île-de-France ; elle est en marche dans toute l'Union Européenne comme le souligne Fabian Küster de l'ECF (European Cyclists Federation)
« L'Europe a une chose en commun : le processus d'urbanisation est en marche, exerçant une pression énorme sur l'habitabilité de nos villes. Le vélo est une des solutions permettant de contrer, entre autres, les problèmes de qualité de l'air, de niveaux sonores excessifs, d'espace public limité et d'embouteillages. »
Un message fort de la Fédération Nationale de usagers des transports (FNAUT-infos N° 175) *» Le vélo : un outil à part entière de la mobilité soutenable »* souligne une indispensable détermination collective - par le biais d'économies d'énergie et surtout de carburants - à desserrer la tenaille dans laquelle nous nous enfermions : d'un côté le réchauffement climatique, de l'autre la dépendance pétrolière, une ressource en voie d'épuisement. L'impulsion des décideurs devrait permettre, enfin, à l'initiative individuelle de s'épanouir dans la marche ou le vélo, éléments majeurs de notre santé.
Sur le plan individuel, l'économie fiscale est facile à évaluer. En effet, le montant de la Contribution Climat Énergie étant faible (un peu plus de 0.04 Euro) vis à vis des taxes courantes (TIPP + TVA) qui atteignent 0.80 Euro pour le super et 0.60 euro pour le gazole, on réalise vite qu'en réduisant sa consommation de carburants de quelques % on compense aisément la « taxe Carbone »

Jean-Pierre Jonchère
Réseau Vélo 78
Association française des véloroutes et voies vertes (AF3V)

En bref

La gare de Houilles inaugurée

Après 4 années d'importants travaux, la nouvelle gare de Houilles/ Carrières sur Seine vient d'être inaugurée en présence de nombreux élus et représentants associatifs.
Ses atouts: une meilleure accessibilité, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Un cadre moderne et accueillant avec quelques commerces … et des toilettes publiques. Les places de stationnement vélos seront développées, avec dès l'an prochain la mise à disposition de 650 emplacements.
De quoi satisfaire les 24 000 voyageurs qui fréquentent quotidiennement cette gare pour prendre le RER ou les lignes SNCF du Transilien (Paris-Mantes et Paris-Cergy).

La liaison 225 Kv en service

La liaison électrique souterraine à très haute tension a été mise en service comme prévu le 9 octobre dernier. D'une longueur totale de 21 km - un record en France - elle traverse la boucle d'ouest en est, à Montesson, Houilles et Carrières sur Seine. Elle a pour objet de sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Ouest parisien, la Défense notamment.

Couverture de la végetterie?

Alors que les odeurs sont réapparues cet été, la société SEV, gestionnaire du site de Montesson, envisage à nouveau une couverture des installations de compostage. Il reste maintenant à trouver le financement!

Accident mortel à Seine Aval

Le 15 octobre au matin, un agent qui effectuait des prélèvements d'eau dans un bassin de la station d'épuration d'Achères a chuté depuis la passerelle. Âgé de 33 ans, il habitait Sartrouville. Une enquête est ouverte pour déterminer les causes de l'accident .

Sécurité routière dans la Boucle

Sur les 119 accidentés en 2008, 37 étaient des piétons, 13 des cyclistes et 63 des deux-roues motorisés. Conclusion de Pierre Solviche, membre de Réseau vélo 78 et de la ligue contre la violence routière. « Il est temps de prendre des mesures drastiques de protection des modes de déplacements les plus exposés, par la stricte application du décret du 30 juillet 2008 dit " Code de la rue".

Dans la Plaine, les baux à long terme sont enfin signés

Le maintien du maraîchage dans la Plaine de Montesson est, depuis toujours, au cœur des préoccupations du CADEB. Avec la signature de baux à long terme, un grand pas est fait. Les associations s'en réjouissent mais restent vigilantes et demandent un grand débat sur le devenir de la Plaine.

« Depuis 1996, les associations de défense de l'environnement, membres du CADEB, ont exprimé fortement auprès des élus de la Boucle de Montesson leur volonté de tout mettre en œuvre afin de conserver l'intégralité de l'espace agricole existant. En 1986, l'espace agricole de la Plaine de Montesson, réparti sur trois communes, Montesson, Carrières-sur-Seine et Sartrouville, ***représentait 451 ha****, la plus grande partie de cet espace se situant sur le territoire de la commune de Montesson. En 1996, dans le rapport de présentation du schéma directeur de la Boucle de Montesson, le SIEP proposait de préserver l'activité agricole sur 160 ha, et de soustraire 135 ha pour le parc urbain. Nous sommes au sein du CADEB très sensibles à la protection de cet espace agricole, et plus généralement des espaces ouverts. Ils sont pour nous un précieux rempart entre nos villages, et l'urbanisation dense et galopante qui menace notre région. »*

Ainsi s'exprimait Alex Ballot, vice-président du CADEB dans l'éditorial à la Lettre de février 2006. Dans ce même numéro, M. Robert Français, Président du Syndicat des maraîchers de Montesson et des environs, exprimait au CADEB son attente récurrente d'obtenir des baux à long terme.

Satisfaction générale

Le CADEB se réjouit d'apprendre que l'Agence des Espaces Verts (AEV), lors de son Conseil d'administration du 26 septembre 2009, validait officiellement la signature de baux agricoles de 9 ans renouvelables sur 49 hectares (pour un total de 220 hectares de culture maraîchère à ce jour).

Cette question, évoquée en juin 2005 avec Mireille Ferri, vice présidente du Conseil Régional en charge de l'aménagement du territoire, arrive enfin à sa conclusion, à la satisfaction de tous ceux qui sont ou se sentent concernés par le devenir de la Plaine.

Nous souhaitons vivement que le travail de recherche de propriété entamé par l'AEV sur les terres lui appartenant puisse se poursuivre pour les autres parcelles de la Plaine.

Dans ce contexte de raréfaction des ressources fossiles et de nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'Ile-de-France, avec sa forte densité de population, dispose de trop peu de terres maraîchères.

En effet la demande en produits maraîchers de proximité apparaît cruciale pour la région parisienne obligée de s'approvisionner loin ; et cela est encore plus vrai des produits biologiques. Car la distance d'approvisionnement est souvent importante en raison d'une production locale et française insuffisante. Or la Plaine de Montesson est une région maraîchère d'une qualité exceptionnelle, et chacune de ses parcelles devient un bien précieux à conserver pour l'avenir.

La vigilance reste de mise

Cependant, avec l'attribution des baux, les menaces qui pèsent sur l'activité maraîchère de la Plaine ne disparaissent pas. Dans sa dernière Lettre, le CADEB a fait le point sur la question de l'échangeur. Si ce projet de l'État ne semble plus à l'ordre du jour, il n'est pas non plus enterré. Sa construction constituerait une nouvelle emprise de taille sur la Plaine. Soucieux de voir le maximum de surface agricole préservée, le CADEB reste vigilant.

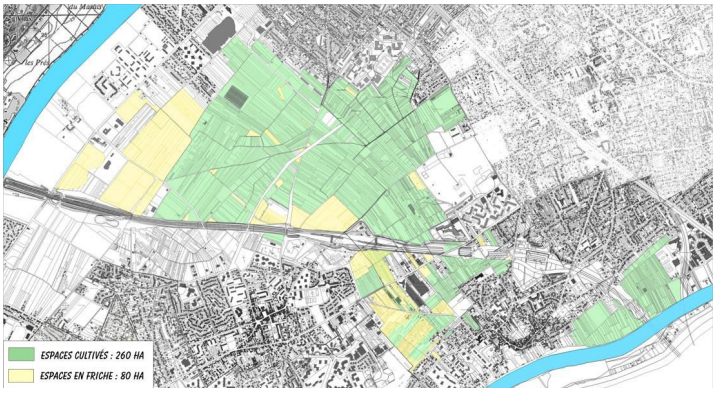

Sur cette carte extraite du Livre Blanc de la CCBS en 2006, les espaces cultivés figurent en vert, les espaces en friche en jaune

L'agriculture locale en chiffres :

1986 : 451 hectares réservées à la culture principalement maraîchère
1996 : Le SIEP prévoit de réserver 196 hectares à l'agriculture et de consacrer 135 hectares au parc urbain, il reste alors un peu plus de 300 hectares de terres agricoles
2009 : 49 hectares font l'objet de baux de 9 ans (sur les 220 hectares de terres encore agricoles). Les 170 hectares restant sont-ils menacés par l'urbanisation et le projet d'échangeur autoroutier ?

Enfin, la tentation de continuer à urbaniser est grande. De 1986 à 2009, la surface en culture maraîchère dans la Plaine a diminué de 451 ha à 220 ha actuellement, alors que la situation imposerait des tendances opposées. Or toute construction nouvelle sur cette zone ne servirait pas à satisfaire les besoins en logements locaux mais à attirer de nouvelles populations, séduites notamment par la proximité de la Défense (Livre Blanc 2006 de la CCBS, p. 29).

En l'état, la valeur du foncier constructible est bien supérieure à celle d'une terre maraîchère. Or cette façon de compter ne prend pas en considération la vocation d'autosuffisance régionale, ni les besoins environnementaux : retour de la biodiversité, production maraîchère locale, émissions moindres de gaz à effet de serre, consommation réduite d'énergies fossiles, etc.

Alors que cet aspect passe encore presque inaperçu aujourd'hui, nous savons que nous devrons en payer le prix dans quelques années. Un travail d'anticipation sur les réalités économiques et environnementales à venir serait le bienvenu.

La question loin d'être simple mérite un véritable débat entre les différents acteurs. Nous souhaitons qu'un tel débat puisse avoir lieu.

Anne Charrière
Jean-Pierre Genestier,
Seine Vivante

La Boucle est loin de satisfaire à la demande locale de fruits et légumes

Sabine Degorre prépare un master en aménagement et conception urbaine aux Arts et Métiers. Elle habite Chatou. Elle a effectué une étude sur les circuits courts alimentaires dans la boucle de Montesson. Nous lui donnons bien volontiers la parole. Dans un premier article, elle dresse un état des lieux.

Sur le territoire de la Communauté de communes de la boucle de Seine (CCBS), l'observation de l'étendue de la plaine de Montesson (320 ha de plaine cultivée) fait ressortir un potentiel en terme de fruits et légumes.

Pourtant, nous ne bénéficions pas de fruits et légumes plus frais qu'ailleurs. La majorité d'entre nous s'approvisionne en semaine au supermarché du coin : les fruits et légumes transitant par la grande distribution s'opposent à l'idée de circuit court.

Un circuit court est un circuit qui a, au maximum, un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Trois mots clefs peuvent y être associés : fraîcheur, proximité, vente en direct.

Questions sur un territoire

La première question que je me suis posée est : pourquoi ne mange-t-on pas les fruits et légumes de la plaine de Montesson ?

La seconde question a été : mais s'il y a des producteurs à Montesson, qui sont-ils et où vendent-ils leurs produits ?

La troisième question a été : existe-t-il des réseaux alimentaires alternatifs ?

En tant qu'urbaniste, c'est avant tout un questionnement sur le territoire qui m'intéresse et non le devenir d'un produit en particulier. Nous répondrons aujourd'hui à la première et seconde questions. Dans un prochain article, nous analyserons quelques alternatives.

Aujourd'hui, il faut distinguer d'un côté les gros et de l'autre les petits maraîchers.

Les gros, spécialisés dans la salade, vendent en GMS (grandes et moyennes surfaces), au marché de Rungis. Ils ont au minimum 20 ha.

Déficit d'offre locale

Face à cette monoculture, résistent quelques maraîchers qui produisent une variété de fruits et légumes: radis, oignons, cresson, pommes de terre etc. Ils ont souvent des parcelles beaucoup plus petites (moins de 15 ha) et donc préfèrent travailler de cette manière.

Lorsque j'ai appelé les communes, je leur ai demandé combien de maraîchers de la CCBS étaient présents sur leur marché. Au final, très peu, voire pas du tout. A Chatou, il y a la famille Riant de Carrières sur Seine uniquement. Au total, on dénombrerait 5 à 7 maraîchers gros et petits confondus, tous situés à Montesson et à Carrières sur Seine. Le marché de Chatou complète son offre par des maraîchers installés dans un rayon de 40 minutes en voiture: la ferme du clos d'Ancoigny (St Nom la Bretèche), les vergers d'Ableiges (95), spécialisés en arboriculture (pommes et poires).

Sur le marché de Chatou, une seule famille de maraîchers de la Boucle est présente: les Riant de Carrières sur Seine

Au final, j'ai dénombré trois maraîchers « du coin » sur une dizaine de marchands, soit très peu. On constate donc trois types de marchands vendant des produits frais : ceux qui s'approvisionnent à Rungis, donc en circuits longs, ceux qui me laissent dubitative pour les inclure dans un circuit court puisqu'il faut ajouter au produit «un coût du transport » de 40 minutes et ceux qui remplissent les conditions des consommateurs dits « locavores ». Paradoxalement, les maraîchers ne peuvent nourrir l'ensemble des habitants de la CCBS, soit 160 000 habitants. Et puis, Paris, par tradition, a toujours fait appel à nos maraîchers pour se nourrir. Certains petits maraîchers continuent à poursuivre cette tradition, augmentant leur chiffre d'affaires sur des marchés ayant un bassin de population plus important et surtout avec un plus fort pouvoir d'achat, comme Neuilly ou Suresnes. Selon une enquête, 32% des Franciliens de l'Ouest se disent friands des circuits courts, mais si l'offre est inférieure à la demande, c'est avant tout le coût du foncier agricole qui est à mettre en cause en région parisienne. Seules les vieilles familles résistent, un jeune qui veut s'installer ou s'agrandir n'en a pas les moyens financiers.

Sabine Degorre,
Master 2 en aménagement et conception urbaine aux Arts et Métiers
Courriel:
sabine.degorre@club-internet.fr

Quelques repères

.1860 : tractant leurs légumes par des chevaux, les maraîchers de Montesson se lèvent tôt pour se rendre aux Halles pour approvisionner Paris qui a augmenté en population.

Après 1945 :
- Arrivée des tracteurs, début de la mécanisation. Il faut nourrir toute cette population d'après-guerre.
- Début du remembrement : disparition des petites parcelles
- Changement des habitudes alimentaires : fin du pot-au-feu au profit de la salade.

1967 : déplacement des Halles à Rungis. L'arrivée de camions réfrigérés = Concurrence des régions de France pour les maraîchers de Montesson

Tour d'horizon à Sartrouville

Le 24 septembre dernier, M. le Maire a reçu les huit associations sartrouvilloises membres ou partenaires du CADEB. Pour Eric Bailo, et Noêl Thébault, récemment élus président et vice président de l'association du quartier de la Vaudoire/Debussy, c'était une première. Voici ce qu'ils ont retiré de cette réunion.

1. Transports et structuration de l'espace urbain

Il existe à l'heure actuelle plusieurs projets plus ou moins avancés.

Transports en commun :
- La tangentielle Nord dont les travaux débutent courant 2010 sur le tronçon central (Épinay – Le Bourget) pour une connexion de Sartrouville à l'horizon 2016-2017. Ce sera un levier considérable de transformation de la ville et du Plateau.
- Le prolongement du tramway depuis Bezons jusqu'au Plateau à Sartrouville qui pose des problèmes de financement et de tracé.
- L'amélioration de la ligne RER A (vétusté du réseau et des rames)

Infrastructures routières
- L'accès à l'A14 dans la plaine de Montesson (ce projet n'est pas d'actualité)
- Les travaux de la voie nouvelle départementale RD 121 qui débuteront début 2010 pour environ 3 ans.

Le projet de la RD 121 étant lancé, Monsieur le Maire souligne qu'aujourd'hui, il se concentre essentiellement sur la tangentielle et l'amélioration de la ligne A.
Quant au projet de création d'une gare routière à Montesson pour rejoindre la Défense par bus via l'A14, il n'y est pas très favorable, car cette liaison aurait une faible capacité. Il vaut mieux développer le RER et les rabattements vers les gares existantes.

2. Terrain de l'ancienne usine Thomson (devenu Thalès)

La ville souhaite acquérir ce terrain situé en bord de Seine et y développer des jardins familiaux. Ils bénéficieraient notamment à l'association Natur'Ville obligée de quitter les terrains qu'elle occupe actuellement sur les emprises de la voie nouvelle RD 121.
L'acquisition de ce terrain près du lycée Jean Paul II pose cependant quelques soucis car Thalès comptait y réaliser une opération immobilière et il a été classé inconstructible. A défaut d'accord avec Thalès, le « relogement » de Natur'Ville aura lieu sur des terrains jouxtant la propriété Thalès en bord de Seine dont la ville est déjà propriétaire. La surface souhaitée par l'association est d'au minimum 4000 m2, avec la possibilité de réaliser des parcelles pédagogiques.

3. **Réfection de la digue sur les berges de Seine**

Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées pour mener ce projet, pourtant simple dans le principe. Depuis la loi sur l'eau, il faut de nombreuses consultations et coordinations administratives. M. le Maire espère un début des travaux en 2011.
L'une des difficultés avec l'État est le souhait de la commune de conserver des arbres. En définitive, la moitié des arbres en jeu seraient préservés, soit environ 60 à 70 arbres. Des végétaux adaptés à des berges seront implantés ailleurs selon des techniques douces (paillage, …)
Ce projet de 6 M d'euros sera présenté au CADEB et aux riverains.

4. Entretien des talus Sncf

Le nettoyage des broussailles au bord des voies est un dossier compliqué , en l'absence d'interlocuteurs de la SNCF.
M le Maire indique qu'à défaut de financement pour des aménagements paysagers il est partisan de laisser la végétation spontanée, respectant la biodiversité locale. Ceci ne signifie pas pour autant l'absence de nettoyage des espaces.
Il indique cependant qu'avec la SNCF une réhabilitation du pont sous les voies de la gare est envisagée (habillage et éclairage)

5. Continuité piétonne de Sartrouville à La Frette

Le sentier GR 2 est partiellement obstrué en différents endroits alors qu'il figure sur les cartes de randonnée et est un parcours intéressant et varié. La municipalité va regarder ce problème et y remédier.
Une randonnée pédestre est programmée le 18 octobre par l'association des riverains de la mairie, membre du CADEB. Il est possible d'y participer.

Les associations ont été reçues en mairie de Sartrouville.

6. Aliments bio dans les cantines scolaires

Les cantines scolaires essaient de favoriser les aliments Bio et les produits locaux. Cette démarche est cependant plus coûteuse et Monsieur le Maire souhaite conserver les tarifs actuellement proposés (aux alentours de 3 €). Il souligne qu'une diététicienne est partie prenante et valide les menus.
Depuis peu, les enfants participent à l'évaluation des menus sous la forme de «smileys ».

7. Autres projets en cours

La mutualisation des infrastructures sportives au sein de la CCBS est un axe fort. Une nouvelle piscine devrait voir le jour avec des équipements moins coûteux en énergie, elle sera placée à la place de l'ancienne.
Par ailleurs, dans cette zone, les propriétaires du cinéma ABC envisagent la construction de nouvelles salles.
Ce projet privé, encore à l'étude, ne signifierait pas pour autant la fermeture du cinéma ABC en centre ville, les propriétaires étant attachés au concept de cinéma de quartier.

8. Grippe A

Monsieur le Maire nous informe que dans le cadre de la lutte contre la pandémie, l'espace Gérard Philippe est prévu comme centre de vaccination pour la boucle de Seine. Cela signifie un volume de 110 à 130 000 personnes susceptibles de s'y rendre . Il en résultera donc l'arrêt des activités habituelles à l'espace Gérard Philippe pendant toute la période de vaccination.

Eric Bailo, Président
Nôel Thébault, Vice Président

Association du quartier de la Vaudoire-Debussy
Contact:
associationvaudoire@gmail.com

Non au Show-Room Mercedes à Bougival

Bougival, au sud de la Boucle de Montesson, est célèbre grâce à de nombreuses œuvres de peintres impressionnistes. Est-ce le meilleur endroit pour une exposition permanente de voitures d'occasion? Deux associations bougivalaises répondent résolument non. Voici leurs arguments.

Bougival, joyau menacé.
De tout temps, les peintres ont été séduits par la beauté de ses coteaux et de ses bords de Seine. Elle fut l'un des berceaux de l'impressionnisme: les œuvres de Monet, Renoir, Sisley, Pissarro, Morisot, … ont fait connaître Bougival dans le monde entier.

Monet, Pont sur la Seine à Bougival

Bougival va-t-il trouver une nouvelle célébrité par l'implantation d'un Show-Room Mercedes? La société a, en effet, acheté en mars 2009 deux parcelles de terrains d'une superficie totale de 8400m^2 pour y implanter un show-room pour la vente de voitures d'occasion.

Opposition des associations

Les associations sous-signées s'opposent à ce projet pour les raisons suivantes :

1. Pour protéger et améliorer l'environnement :
La situation de ces terrains est exceptionnelle. Ils se trouvent à l'entrée de Bougival à la limite de Rueil, juste avant que l'on découvre la Seine,

- au pied de la Colline des Impressionnistes, site classé en 2001 au titre de la protection des paysages,
- en face du hameau Bizet, vestige de l'âge d'or de Bougival, dont le caractère doit être protégé par « l'inscription au titre des monuments historiques ».

L'implantation Mercedes est de nature à compromettre la possibilité de transformer l'ancienne RN13, où le fort trafic est actuellement insupportable, en un boulevard urbain dédié à tous les moyens de déplacements sans exclusion.

2. Pour valoriser le riche patrimoine culturel de Bougival

- La peinture évidemment, dans la continuité des célèbres ancêtres.
- Au cœur du hameau qui a pris son nom, se trouve la maison dans laquelle Georges Bizet se retira en 1874 pour pouvoir écrire et orchestrer dans le calme les 1200 pages de la partition de *Carmen,* opéra mal reçu lors de la première. Épuisé et convaincu de son échec, Bizet mourut dans cette maison 3 mois après.
- Dans le site classé et à proximité immédiate des terrains, se situe la propriété des Frênes qu'achetèrent, en 1874, Tourgueniev, le plus européen des écrivains russes, et les Viardot, dont Pauline fut la Callas de son époque. Ils y reçurent les plus grands musiciens, écrivains et hommes influents de leur époque.

Un projet alternatif

Nous pensons, avec beaucoup d'autres, que toute cette richesse patrimoniale n'a pas été valorisée jusqu'à récemment. Les terrains, actuellement Mercedes, situés au cœur de ce patrimoine et au cœur du paysage, qui font la richesse de Bougival, devraient être consacrés à un vaste projet culturel et artistique. Il permettrait :

- de créer une entrée de ville prestigieuse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ne pourra l'être avec Mercedes,

De gauche à droite : la maison Bizet, le terrain Mercedes et la villa Viardot.

- de justifier que soit envisagé le partage de la route au profit de tous les modes de déplacements (piétons , vélos, bus ou trams). L'accès à la Seine s'en trouverait restitué aux Bougivalais.
- Il créerait plus de logements sociaux et plus d'emplois que le projet Mercedes n'en annonce.
- La réputation de Bougival s'en trouverait améliorée et un tourisme de qualité pourrait se développer avec des retombées économiques certaines non seulement pour Bougival mais aussi pour la région qui l'entoure.

Demande de soutien

Le POS actuel ne permet pas la réalisation du projet Mercedes sans subir une modification qui sera soumise à enquête publique dans un avenir prochain. Il faudra être nombreux à se manifester pour marquer son opposition.
Au moment opportun nous lancerons une pétition. Si vous êtes prêts à nous soutenir, envoyez nous votre adresse e-mail sur : gwolfers@free.fr . Nous vous alerterons le moment venu.

Bénita Carteron
Les Amis de Georges Bizet
Tél: 01 30 82 79 29
Courriel: benitacarteron@wanadoo.fr
Site: www.lesamisdebizet.com

Guy Wolfers
Patrimoine & Urbanisme
Adresse postale:
16 rue Philippe Paget 78380 Bougival
Tél: 01 39 69 58 23
Courriel: gwolfers@free.fr

Que faire des déchets médicaux ?

Cette question a été abordée lors du dernier conseil du CADEB, à partir de deux expériences rapportées ci-après. Lucien Parrot, expert, nous apporte des éléments de réponses et propose des amorces de solutions. Le CADEB l'en remercie.

Question: Comment un particulier peut se débarrasser dans de bonnes conditions de ses déchets médicaux?

Cet été, il n'y a pas eu que les moustiques pour me piquer… des raisons de santé m'ont obligé à me faire 45 injections soit autant d'aiguilles et de seringues à éliminer. Je sais faire : je suis infirmière !

J'ai donc commencé par les stocker dans un flacon en plastique très épais avec une fermeture double sécurité. Puis j'ai cherché une structure qui accepterait de prendre ces déchets dits « médicaux » afin de ne pas les mettre dans ma poubelle ou ils pourraient être cause d'accident.

J'ai commencé par m'adresser à mon laboratoire d'analyses médicales. Refus de sa part, il paye déjà pour ses propres déchets et ne va pas s'encombrer des miens.

Direction la pharmacie ; elle ne peut et ne doit pas légalement prendre ce genre de produits.

Je m'adresse à la mairie de Houilles, qui m'informe que la loi ne fait pas obligation aux communes de collecter ce type de déchet, mais que cela est à la charge du prescripteur. Dans mon cas, il est à 500 kms et je me vois mal lui faire parvenir mes seringues par la poste… Autre proposition de la Mairie: je mets mes produits piquants dans un récipient hermétique puis dans ma poubelle à ordures ménagères classique…

Je contacte mon médecin traitant, qui accepte de prendre mes seringues à la condition de les mettre dans une boite de collecte spéciale vendue environ 5 euros en pharmacie…

En désespoir de cause, je m'adresse à une amie diabétique qui, pour éliminer ses propres déchets médicaux, a une structure organisée autour d'elle. Grâce à son acceptation je sais que mes aiguilles ne seront pas dangereuses lors de leur collecte.

Françoise, Houilles

Question : Comment peut-on avoir la certitude que chaque professionnel de santé a bien son service de ramassage de déchets médicaux ?

En 2005, au bas de notre immeuble, sur le trottoir, nous avons trouvé plusieurs fois des sacs poubelles . Après les avoir remarqués, à maintes reprises, la curiosité nous a poussé à regarder à l'intérieur pour savoir qui déposait ses ordures sur le trottoir.

Surprise : déchets médicaux de gynécologue.

Nous avons réagi immédiatement:

1 Signalement au syndic de la copropriété

2 Signalement au service Propreté de la ville de Sartrouville

3 Constat d'huissier, remis au syndic et au service Propreté de la ville.

Depuis rien! Mais nous ne savons toujours pas si le professionnel en question a un ramassage spécifique, ou s'il les dépose dans le container d'ordures ménagères….

Qui vérifie? La ville? Les services du Département?

Michel, Sartrouville

Réponse:

Dans le contexte local, sans obligation pour les professionnels de santé, il nous reste trois possibilités.

1) Les médecins sont abonnés à un service spécialisé (Véolia ou Sita) qui vient chaque mois enlever les containers plastique pour incinération en DIS (Déchets Industriels spéciaux). Mais personne n'est chargé de contrôler que les professionnels ont bien souscrit un abonnement.

2) Le particulier n'a d'autre solution que d'enfermer dans un sac ou une bouteille plastique les seringues utilisées, en préservant les aiguilles. Les laboratoires de recherche utilisent deux sacs, le premier est désinfecté par du formol par pulvérisation et le second recouvre l'ensemble.

Le tout est incinéré par un spécialiste à 2000°C. Il en est de même pour les vétérinaires.

3) Le propriétaire du déchet est responsable de son produit jusqu'à la fin de vie (du déchet). On doit donc suggérer aux particuliers de faire un « paquet cadeau » avec le minimum de seringues et de les jeter dans les ordures ménagères pour être incinérés à l'usine du SITRU. A noter: Il y a plus de risque avec les couches culottes d'un malade infectieux qu'avec les seringues d'un diabétique ordinaire. La collecte différenciée permet aujourd'hui d'éviter les accidents de piqûres par les personnels de collecte et de tri. Mettre correctement les seringues dans les ordures ménagères résiduelles permet d'éviter tous les risques d'accidents puisqu'elles ne sont pas manipulées avant d'être incinérées.

Lucien Parrot,
adhérent au CADEB

Une initiative à saluer à Chatou

En dehors de toute obligation légale, la ville de Chatou vient de mettre en place une collecte des déchets médicaux et de soins. Cela concerne le matériel piquant, tranchant ou coupant (aiguilles, scalpels, lames, …) ainsi que les déchets mous (compresses, cotons, couches, ..). Les couches de bébés ne sont pas concernées par cette collecte.

Le service s'adresse aux habitants de la commune qui doivent se présenter avec un justificatif de domicile auprès du service technique de la ville (Tél: 01 34 80 49 31) qui leur remettra une autorisation de dépôt gratuit au Distri Club Médical de Chatou. Ce magasin collecte et traite ce type de déchets. Cette procédure ne s'adresse pas aux professionnels de santé.

Source: Chatou Magazine septembre 2009.

En bref: Le SITRU (1) change de directeur

Voici le message que le CADEB a reçu le 31 août 2009

Bonjour

Je vous informe que je quitte le SITRU pour voguer vers d'autres horizons.

Je tenais à vous dire que j'ai apprécié notre collaboration tout au long de ces années.

C'est Christophe FONTANET qui reprend le flambeau.

Amicalement

Jurgen POLI

(1) SITRU: Syndicat intercommunal pour les gestion des déchets urbains, auquel adhèrent onze communes, dont les sept de la boucle de Montesson

A votre service

Un Biocoop à Sartrouville

Situé 57, avenue Maurice Berteaux, face à Simply Market (anciennement ATAC), à Sartrouville, le Biocoop est ouvert depuis le 26 août dernier. D'une superficie de 215 m2, ce nouveau magasin propose un choix de fruits et légumes, les produits alimentaires du quotidien en frais et en épicerie, de nombreux pains frais, des fromages à la coupe, et des pâtisseries! Mais aussi, toute l'alimentation pour bébé, des produits d'entretien pour la maison, des produits cosmétiques, et des semences pour le jardin.
La qualité 100% bio est proposée dès qu'elle est possible. (le logo AB, lui, n'exige que 95% d'ingrédients d'origine biologique). De plus, l'enseigne s'engage à respecter scrupuleusement la saisonnalité, pour proposer des produits frais, riches en vitamines et qui n'ont pas nécessité de transport coûteux et polluant. Donc, ni tomates ni courgettes en plein hiver.
En revanche, des fiches recettes sont mises à disposition pour apprendre à cuisiner les légumes de saison.

Horaires d'ouverture: Du mardi au samedi
De 10H à 19H30

Architecture environnementale

ATELIER DE FLOR
Architecture environnementale
91 route de Carrières 78400 CHATOU
Tel : 01 39 52 96 08 Couriel : deflor@club-internet.fr

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE
Une approche écologique et durable dans le choix des matériaux, l'utilisation des énergies et de l'eau, le respect des cycles du vivant afin de préserver les ressources de la terre et de protéger la santé des habitants.

CONCEPTION BIOCLIMATIQUE
Une démarche qui prend en considération l'emplacement de la maison, son orientation, la respiration des parois et l'agencement des différentes pièces afin d'intégrer la construction aux données du climat et de favoriser les économies d'énergie.

ARCHITECTURE ORGANIQUE
Une recherche de forme qui s'inspire des processus vivants de la nature, des lois de la croissance et de la métamorphose. Des espaces vivants et fluides, des ambiances de matières et de couleurs en harmonie avec l'Homme.

Isabelle Val De Flor - architecte DPLG
Construction neuve et rénovation depuis 1982

Halte au Round up

Le Round up, désherbant, très répandu, n'est pas aussi inoffensif que la publicité veut bien le dire. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Monsanto, rendant définitive sa condamnation à 15 000 euros d'amende pour "publicité mensongère".

Sa boîte verte est bien connue des jardiniers amateurs. Et les agriculteurs l'utilisent aussi en grande quantité. Le *Roundup*, premier désherbant vendu en France et dans le monde, va-t-il devoir changer sa publicité?
Depuis sa mise sur le marché en 1975, son fabricant, la multinationale américaine Monsanto, l'a toujours présenté comme un herbicide efficace, biodégradable qui respecte l'environnement. Pourtant, le 27 janvier 2007, Monsanto a été condamné par le tribunal correctionnel de Lyon à 15000€ d'amende pour publicité mensongère.

Herbicide total
Les associations Eau et Rivières de Bretagne et UFC-Que choisir avaient porté plainte au sujet de l'étiquetage de l'herbicide. Monsanto avait fait appel de cette décision. En octobre 2008, la cour d'appel de Lyon a confirmé sa culpabilité. La multinationale s'était pourvue en cassation. Un pourvoi rejeté, le 6octobre, par la chambre criminelle de la Cour de cassation.
Ce désherbant n'est pas aussi vert qu'il en a l'air. Le *Roundup* est un herbicide total. Sa substance active, le glyphosate, pénètre par les feuilles et détruit les cellules reproductrices de la plante. Mais le produit comporte aussi des substances dites «inertes». Si le glyphosate est assez rapidement dégradé, certains produits de cette dégradation s'accumulent, en cas d'usage excessif, dans les nappes phréatiques. En 2004, rappelle Eau & Rivières de Bretagne, le *Roundup* a été détecté dans 78% des échantillons d'eau analysés en Bretagne.
Or, plusieurs études scientifiques, contestées par Monsanto, ont prouvé que le *Roundup* est nocif pour la santé humaine. Il est d'ailleurs classé dangereux pour l'environnement par les autorités européennes depuis 2001.

Philippe GAILLARD, Ouest France

Cet article vous est recommandé par Pascal Rouxel, apiculteur à Carrières sur Seine (voir Lettre du Cadeb de septembre 2009)

Les ampoules basse consommation

Elles contiennent du mercure (0,005%). C'est pourquoi il faut les rapporter et surtout ne pas les jeter dans la poubelle. Le recyclage des lampes permet de récupérer et réutiliser le mercure et empêcher son rejet dans l'atmosphère.
Néanmoins le mercure est indispensable car c'est le composant qui permet aux ampoules de consommer peu d'énergie tout en éclairant très efficacement.
Espérons qu'une solution alternative au mercure sera trouvée très rapidement.

Source: Lettre de FNE novembre 2008.

LE CADEB ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL
Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet: www.cadeb.org/

SIRET:484 499 009 000 13
APE : 913 E

Composition du Bureau

Présidente : Paulette Menguy
Vice Président : Alex Ballot
Vice Président Jacques Firmin
Secrétaire Général: Jean-Claude Parisot
Secrétaire : Gérard Moulin
Trésorier: Patrick Bayeux
Membre Jean-Pierre Genestier

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Yves Rambaud contact@aeb-parcimperial.fr Tél: 01 39 76 99 25.
Site Internet: :www.aeb-parcimperial.fr

Carrières Autrement
Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Mario Ostoréro jean-louis.verdure@wanadoo.fr Tél 01 39 14 88 11

Forme 21 (sensibilisation et communication sur le développement durable)
Jean-Yves Rebeyrotte forme21@club-internet.fr Tél:01 53 73 74 18
01 30 53 37 66

La Boucle Verte
Francis Bonnemason contact@laboucleverte.org Tél : 01 39 68 28 35
Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville
Nathalie Moneyron xarpents@gmail.com Tél : 01 39 13 44 83

Mieux Vivre à Montgolfier
Marc Aubrée assomvm@neuf.fr Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)
Chantal Chagnon andchagnon@wanadoo.fr Tél: 01 39 14 75 25
Site Internet: www.naturville.com/

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Lyne Leux associationvaudoire@gmail.com

Recycl'Action (une alternative positive pour la réduction des déchets.)
Cathy Tizzoni recycl.action@gmail.com.
Site Internet: http://recycl-action.over-blog.com/ Tél: 06 60 38 43 82

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21
Site Internet:: www.arqm.asso.fr/

Seine Vivante
Jean-Pierre Genestier seine.vivante@yahoo.fr Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis sidslevesinet@noos.fr Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante: Collectif d'associations et de citoyens qui veulent agir pour le développement des équilibres naturels de la vallée de la Seine 14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine.vivante@yahoo.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara Site: www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr